

Panorama des reprises d'études diplômantes post-bac des demandeurs d'emploi et des salariés en Provence-Alpes-Côte d'Azur selon les modes de financement

Adeline Petrovitch et Séverine Landrier**

Depuis de nombreuses années, la sortie du système éducatif n'est que le prélude du parcours de formation des individus. Aussi depuis les années 1970, les différentes lois sur la formation continue encadrent et encouragent les retours en formation. Pendant longtemps, la formation continue a été souvent associée à une mesure curative pour des personnes privées d'emploi devant se reconverter ou plus largement accroître leur employabilité. Elle est aujourd'hui organisée pour permettre aux individus d'être maître de leur parcours professionnel que ce soit dans un objectif d'approfondissement des connaissances, d'élargissement de leurs compétences ou d'accompagnement d'un nouveau projet professionnel.

Plusieurs définitions de la formation continue cohabitent selon le contexte dans lequel elle est évoquée. Au sein des universités, la formation continue recouvre des pratiques différentes au moment de l'inscription des personnes en reprise d'études. Pour les homogénéiser, la Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP), relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a publié des notes en 2013 et 2014. Toutefois, de nombreux travaux présents dans cet ouvrage montrent les difficultés persistantes pour quantifier avec précision l'ensemble des personnes en situation de reprise d'études dans l'enseignement universitaire : certains étudiants étant inscrits en formation initiale, d'autres en formation continue ou encore en régime d'études non financées (voir contribution de M. Brézault dans cet ouvrage).

L'approche proposée dans cet article est différente. La formation continue est abordée par les données issues des organismes financeurs de la formation. Elle peut notamment être prise en charge par les fonds publics pour les demandeurs d'emploi (principalement par les conseils régionaux et Pôle emploi) ou par les fonds paritaires en faveur des demandeurs d'emploi et des salariés (opérateur de compétences – OPCO qui remplace les organismes paritaire collecteur agréé – OPCA depuis le 1^{er} janvier 2019), voire par les fonds privés des entreprises ou par l'individu lui-même. En effet, les possibilités de se faire financer une formation sont multiples et dépendent de la situation professionnelle de la personne. À cette complexité due à la multitude des financeurs possibles, s'ajoute celle de l'observation car il n'existe pas de système d'information centralisé ou uniformisé.

Pour pallier cela, l'observatoire régional des métiers (ORM – Observatoire régional emploi formation (OREF) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur) recueille des données sur la formation initiale et continue auprès de plus d'une quinzaine d'acteurs de la formation permettant notamment de réaliser une photographie des retours en formation. Ces éléments demeurent parcellaires dans la mesure où les données mobilisées ne comptabilisent que les personnes en reprise d'études ayant bénéficié d'un financement public ou paritaire et que seul les OPCA volontaires transmettent des données sur la formation des salariés et des demandeurs d'emploi. Elles sont cependant intéressantes car elles donnent à voir un panorama des reprises d'études dépassant les frontières de l'université.

Dans cet article, nous nous intéresserons plus particulièrement aux stagiaires post-bac de la formation continue des demandeurs d'emploi et des salariés. Nous verrons que derrière le retour en formation se jouent des stratégies et des motivations différentes selon les dispositifs mobilisés et que l'université contribue à la formation des personnes en reprise d'études au sein d'un ensemble d'opérateurs de formation.

* Observatoire régional des métiers Provence-Alpes-Côte d'Azur.

1. Une reprise d'études sur cinq vise un diplôme post-bac

Plus de 55 000 personnes ont repris une formation en 2016 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, malgré une observation partielle (voir encadré : le système d'observation de la formation continue à l'ORM). Ces stagiaires ont tous bénéficié d'un financement en mobilisant l'un de ces dispositifs de formation continue : contrat de professionnalisation (FC-CPRO), formation continue des demandeurs d'emploi - commande publique (FC-DE) ou encore financement par un OCPA ou un OPACIF en faveur des demandeurs d'emploi (FC OPCA-DE) ou des salariés (FC OPCA-SAL).

Ces dispositifs financent des formations à tous les niveaux. La part des diplômes post-bac (niveaux III, II, I ou DAEU) varie selon les dispositifs de formation. Elle est la plus faible dans le cadre de la formation continue des demandeurs d'emploi - commande publique, avec 8 % des formés. Dans les financements des OPCA, elle atteint 20 % ; dans les contrats de professionnalisation elle culmine à 60 %. Au total, près de 12 800 personnes ont entamé en 2016 une formation visant un diplôme ou titre du supérieur en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour les autres, les formations suivies visent avant tout des diplômes de niveaux V (de type CAP-BEP) ou IV (de type bac pro). On notera également que beaucoup de formations professionnelles dites sans niveau sont préparées tels que les certificats de qualification professionnel (CQP), les habilitations (électrique ou informatique, par exemple) ou encore des actions de préqualification avant l'accès à une formation.

Tableau 1 • Répartition des stagiaires en formation continue et part des diplômes du supérieur par dispositif de formation

	Nombre de stagiaires	Dont effectifs visant un diplôme post-bac	Part des diplômes post-bac
FC-CPRO	13 798	8 333	60 %
FC-DE	33 365	2 787	8 %
FC OPCA-DE	2 523	467	19 %
FC OPCA-SAL	6 003	1 202	20 %
Total	55 689	12 794	22 %

Source : conseil régional, AFPA, Pôle emploi, Dares, Agefos PME, Afdas, Fafiec, Fongecif, Unifaf, Uniformation (Base ORM, Effectifs entrés en formation en 2016) - Traitement ORM.

2. Des jeunes dans les contrats de professionnalisation, des adultes dans les autres dispositifs

Les stagiaires inscrits dans une formation post-bac sont plus jeunes que l'ensemble des stagiaires. C'est particulièrement vrai pour les signataires d'un contrat de professionnalisation qui ont en moyenne 23 ans. Le contrat de professionnalisation, bien qu'identifié comme dispositif de formation continue, est connu pour accueillir une part conséquente de jeunes n'ayant jamais interrompu leurs études et qui pourrait relever de la formation initiale. Les politiques des branches professionnelles, les habitudes prises par les entreprises, la plus grande souplesse de ce dispositif et les enjeux financiers des différents acteurs lui donnent une place particulière parmi les dispositifs de formation continue (voir contribution de Borrás & Bosse dans cet ouvrage).

Dans les autres dispositifs, l'âge moyen s'échelonne entre 33 ans et 37 ans. Les personnes bénéficiant d'un financement OCPA sont légèrement plus âgées que celles de la formation continue des demandeurs d'emploi - commande publique car ces dispositifs de formation demandent, le plus souvent, une première expérience significative sur le marché du travail pour pouvoir y prétendre. De plus, plusieurs demandes de prise en charge peuvent être nécessaires avant que le financement ne soit accordé.

Plus d'un stagiaire sur deux est une femme. Elles sont plus fréquentes parmi les stagiaires visant un diplôme du supérieur et notamment parmi les financements OPCA.

Tableau 2 • Caractéristiques de stagiaires de la formation continue post-bac

		FC-CPRO	FC-DE	FC OPCA-DE	FC OPCA-SAL	Total
Âge moyen	Des stagiaires du supérieur	23 ans	33 ans	35 ans	37 ans	26 ans
	De tous les stagiaires	24 ans	31 ans	32 ans	37 ans	29 ans
Part des femmes	Des stagiaires du supérieur	54 %	51 %	57 %	62 %	54 %
	De tous les stagiaires	51 %	42 %	53 %	44 %	47 %

Source : conseil régional, AFPA, Pôle emploi, Dares, Agefos PME, Afdas, Fafiec, Fongecif, Unifaf, Uniformation (Base ORM, Effectifs entrés en formation en 2016) - Traitement ORM.

3. Le principal ministère certificateur de la formation continue dans le supérieur est l'Éducation nationale

Le certificateur est l'organisme qui porte la certification, et qui a fait la demande d'inscription au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), lorsque celle-ci n'est pas inscrite comme pour les principaux diplômes nationaux des universités. On parle alors de titre inscrit sur demande au RNCP. Pour en faciliter l'observation, des regroupements ont été réalisés par type de certificateur et par type de diplôme.

Tableau 3 • Répartition des stagiaires en formation continue post-bac par type de certificateur et dispositif de formation

Types de certificateur	FC-CPRO	FC-DE	FC OPCA-DE	FC OPCA-SAL	Total
Ministère en charge	73 %	98 %	60 %	72 %	78 %
<i>de l'Agriculture</i>	1 %	1 %	1 %	0 %	1 %
<i>de la Culture</i>	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %
<i>de l'Éducation nationale</i>	46 %	10 %	4 %	9 %	33 %
<i>de la Jeunesse et Sport</i>	0 %	2 %	3 %	4 %	1 %
<i>de la Santé et Social</i>	0 %	0 %	3 %	9 %	1 %
<i>du Travail</i>	3 %	38 %	37 %	16 %	13 %
<i>de l'Enseignement universitaire*</i>	23 %	47 %	10 %	34 %	29 %
<i>Autres ministères : Justice, Économie, Affaires maritimes...</i>	1 %	0 %	1 %	0 %	1 %
Autres établissements ou organismes spécialisés	18 %	2 %	36 %	24 %	16 %
Consulaire (CCI, CMA, EGC)	10 %	0 %	4 %	4 %	7 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Nombre de personnes en formation continue post-bac	8 333	2 787	467	1 202	12 794

Source : conseil régional, AFPA, Pôle emploi, Dares, Agefos PME, Afdas, Fafiec, Fongecif, Unifaf, Uniformation (Base ORM, Effectifs entrés en formation en 2016) - Traitement ORM.

* dont diplômés d'ingénieur.

En 2016, près de 8 stagiaires sur 10 préparent un diplôme issu d'un certificateur ministériel, le principal étant l'Éducation nationale. Ce ministère rassemble un tiers des stagiaires de la formation continue, il est suivi de près par le ministère de l'Enseignement supérieur (3 stagiaires sur 10). Les titres inscrits sur demande par les autres établissements ou organismes spécialisés sont le troisième type de certification le plus souvent préparé.

La place de chaque certificateur est variable selon les dispositifs de formation continue mobilisés. Au sein des contrats de professionnalisation, les diplômes nationaux sont visés par les trois quarts des

signataires, l'Éducation nationale concentre la moitié de ces diplômes et l'enseignement supérieur, un quart.

Dans le cadre de la formation continue des demandeurs d'emploi - commande publique, le premier certificateur est l'enseignement supérieur. Il est à préciser qu'une grande partie des stagiaires de ce dispositif bénéficie de la convention entre les universités de la région et le conseil régional. Le ministère du Travail est le second certificateur, avec près de quatre demandeurs en formation sur dix, financés dans le cadre de la commande publique. Cette proportion est identique pour les demandeurs d'emploi financés par les OPCA. Alors que les salariés bénéficiant d'un financement paritaire s'orientent plus souvent vers les diplômes universitaires.

Globalement, une plus grande hétérogénéité de types de certificateurs apparaît dans les financements OPCA. Ils s'orientent plus souvent sur des titres inscrits sur demande au RNCP, portés par des organismes de formation privés (CESI, centre de formation professionnelle de la banque, par exemple).

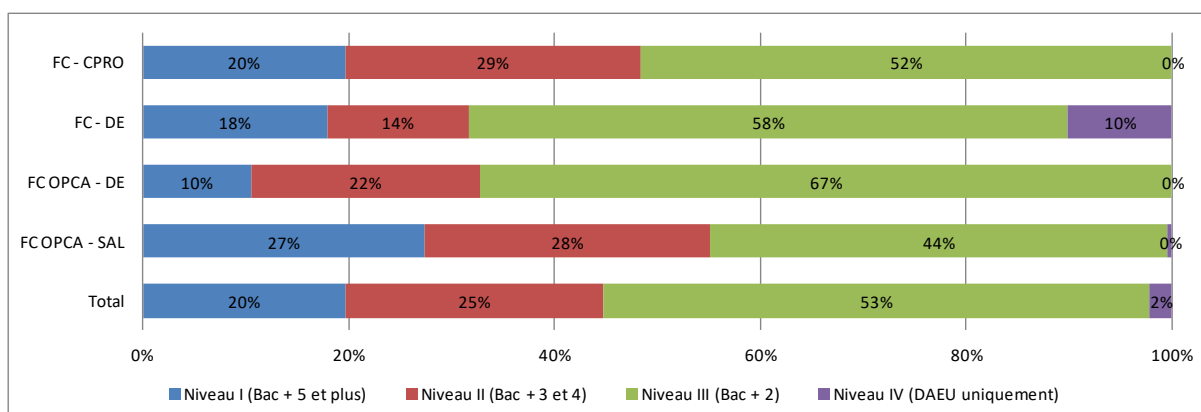
4. Les formations de niveau III sont les diplômes post-bac les plus souvent préparés

En concentrant plus d'un stagiaire sur deux, les diplômes de niveau III (bac+2) occupent une place prépondérante quel que soit le dispositif de formation. Dans le cadre des contrats de professionnalisation (52 % des signataires), il s'agit quasi exclusivement du BTS. Dans les autres dispositifs, les BTS sont plus discrets au bénéfice des titres professionnels du ministère du Travail et des autres titres inscrits sur demande au RNCP. Ces diplômes ont un fort caractère professionnel. Ils peuvent être obtenus en quelques mois de formation et être mis en œuvre par une multitude d'organismes de formation.

La formation continue des demandeurs d'emploi est celle où les stagiaires préparent le moins souvent un diplôme ou un titre de niveau II ou I. Dans le cadre de la commande publique, les diplômes d'accès aux études supérieures (DAEU) sont même préparés par un stagiaire sur dix. Selon les trois profils de Teichler (1999), les motivations de ces stagiaires peuvent être apparentées aux « *reprises d'études différées* » (personnes ayant le niveau pour suivre des études supérieures mais les ayant différées dans le temps) mais aussi aux « *reprises d'études de type seconde chance* » (personnes n'ayant pas le niveau qui souhaitent après une expérience professionnelle, accéder à l'enseignement supérieur).

Les salariés bénéficiant d'un financement OPCA ou d'un OPACIF sont ceux qui préparent le plus souvent un diplôme de niveau II ou I. Les conditions de formation de ce public sont souvent plus favorables (rémunération et poste de travail préservés au cours de la formation). En termes de profil, ce public s'inscrit dans le « *développement professionnel continu* » dont l'objectif est d'actualiser leurs connaissances, d'évoluer professionnellement ou encore de se reconverter.

Graphique 1 • Répartition des stagiaires en formation continue post-bac par niveau de formation et dispositif de formation



Source : conseil régional, AFPA, Pôle emploi, Dares, Agefos PME, Afdas, Fafiec, Fongecif, Unifaf, Uniformation (Base ORM, Effectifs entrés en formation en 2016) - Traitement ORM.

Tableau 4 • Les principaux types de diplômes préparés par dispositif de formation (en %)

Types de diplômes	FC-CPRO	FC-DE	FC OPCA-DE	FC OPCA-SAL	Total
Brevet de technicien supérieur (niveau III)	45	9	4	8	32
Titre professionnel (TP de niveau III)	2	37	37	16	12
Autre titre inscrit sur demande au RNCP (niveau II)	14	2	16	13	12
Licence professionnelle (niveau II)	11	4	2	4	8
Master (niveau I)	6	10	5	11	7
Autre titre inscrit sur demande au RNCP (niveau I)	10	0	3	4	7
Autre titre inscrit sur demande au RNCP (niveau III)	2	3	21	13	4
Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU-IV)	0	10	0	0	2
Diplôme d'ingénieur (niveau I)	1	7	0	1	2
Autres types de diplômes (niveaux I, II, III)	9	16	13	30	13
Total	100	100	100	100	100

Source : Conseil régional, AFPA, Pôle emploi, Dares, Agefos PME, Afdas, Fafiec, Fongecif, Unifaf, Uniformation (Base ORM, Effectifs entrés en formation en 2016) - Traitement ORM.

Note : certains titres inscrits sur demande au RNCP peuvent portés par des universités (notamment certains diplômes universitaire - DU).

5. Le master est le diplôme universitaire le plus souvent préparé

Les diplômes universitaires occupent des places différentes selon les dispositifs de formation. Au sein des contrats de professionnalisation, le premier diplôme universitaire est la licence professionnelle, suivi par le master. Ils occupent respectivement les 3^e et 5^e rangs en termes de diplômes le plus souvent préparés et concentrent 11 % et 6 % des stagiaires. Au sein de la formation continue des demandeurs d'emploi, le DAEU et les masters se positionne au 2^e rang des diplômes les plus souvent préparés et rassemblent chacun 10 % des demandeurs d'emploi en formation post-bac. Enfin dans les financements OPCA, le diplôme universitaire le plus souvent préparé est le master, il arrive au 4^e rang en accueillant 5 % des demandeurs d'emploi et 11 % des salariés bénéficiant d'un financement paritaire.

6. Prédominance de la filière de formation « Fonctions transverses des entreprises et des administrations »

Observer les formations préparées en mobilisant les filières régionales de formation (voir l'encadré) permet également d'alimenter les réflexions sur les motivations des stagiaires ou les habitudes de l'usage de dispositif de formation des entreprises.

Les 19 filières de formation sont le résultat d'une construction partagée dans le cadre du suivi du CPRDFP 2011-2015. Elles ont été conçues à partir des effectifs en formation professionnelle et des certifications préparées en Provence-Alpes-Côte d'Azur relatives au champ de cette cartographie, et constituent donc une nomenclature spécifique à la région. La composition de ces filières et leurs caractéristiques sont précisées en annexes (Gay-Fragneaud P., Milliard S., Construction d'une nomenclature régionale de filières de formation : méthodes et enjeux, ORM, « Mémo », n° 60, avril 2014).

Tableau 5 • Répartition des stagiaires post-bac dans les principales filières régionales de formation et dispositif de formation (en %)

Principales filières régionales de formation	FC-CPRO	FC-DE	FC OPCA-DE	FC OPCA-SAL	Total
Fonctions transverses des entreprises et des administrations	33	50	43	41	38
Commerce, vente	33	7	4	3	24
Finances, banque, assurances et immobilier	8	1	2	10	6
Communication, information et culture	6	6	10	4	6
Total des 4 premières filières	79	64	59	58	73

Source : Conseil régional, AFPA, Pôle emploi, Dares, Agefos PME, Afdas, Fafiec, Fongecif, Unifaf, Uniformation (Base ORM, Effectifs entrés en formation en 2016) - Traitement ORM.

Quel que soit le dispositif de formation mobilisé, les diplômés préparés sont très concentrés sur certaines filières de formation. L'hétérogénéité apparue dans les types de diplôme ne s'observe pas dans les spécialités de formation.

La filière « Fonctions transverses des entreprises et des administrations » est la plus souvent visée : elle rassemble entre un tiers et la moitié des stagiaires selon le dispositif. Cette filière regroupe les spécialités relevant des fonctions support des entreprises et des administrations (fonctions internalisées ou externalisées) telles que celles présentes dans les services de gestion, d'administration, d'informatique ou encore juridique.

Au sein des contrats de professionnalisation quel que soit le niveau de formation, la filière « Commerce, vente » occupe une place à part, son positionnement est encore renforcé dans les formations post-bac. Plus de la moitié des stagiaires de cette filière préparent le BTS management des unités commerciales. Dans la filière « Finances, banque, assurances et immobilier », un tiers des contrats de professionnalisation sont associés à la préparation du BTS professions immobilières. Ces flux massifs de formés sur des diplômes précis interrogent sur le signal que ces derniers envoient sur le marché du travail mais aussi sur les habitudes qu'ont les entreprises en termes de gestion de la main-d'œuvre (entre salariés « bon marché » et pré-recrutement).

Les raisons et les modalités de reprises d'études sont multiples. Dans une société des savoirs et des compétences au sein de laquelle l'élévation des niveaux de qualification est généralisée, il est intéressant de souligner que parmi l'ensemble des reprises d'études, seule une minorité s'opère au sein de l'enseignement supérieur. Quand elles ont lieu massivement à ce niveau, c'est souvent au travers des contrats de professionnalisation ; dispositif qui s'apparente plus à de la formation initiale que continue de par le profil de ses formés et les formations préparées.

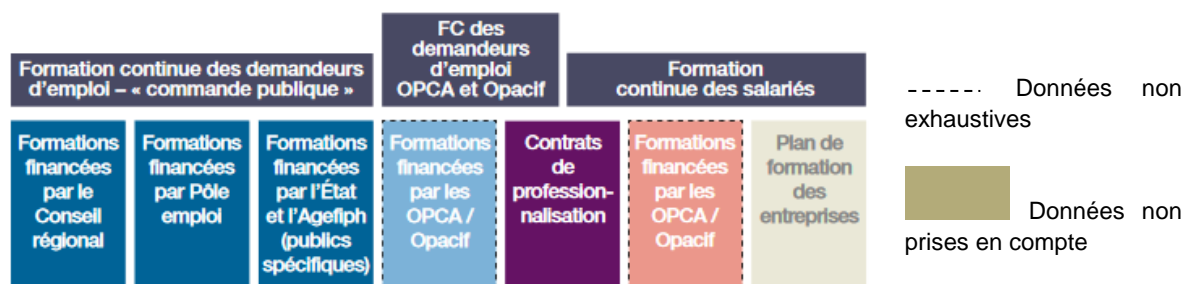
En ciblant plus spécifiquement les reprises d'études post-bac, ce panorama montre que dans l'univers de la formation continue, la préparation d'un diplôme universitaire n'est qu'une modalité parmi d'autres. Les formations financées par les OPCA sont celles qui prennent le plus leur distance avec le monde universitaire. L'hétérogénéité des types de diplôme pris en charge par ces organismes nous amène à nous interroger sur les raisons ayant guidé le choix des stagiaires sur ces formations (proximité géographique, reconnaissance sur le marché du travail des organismes de formation ou des titres, meilleures adaptations des modalités pédagogiques et organisationnelles pour ces publics adultes, meilleure communication des organismes de formations...).

Il laisse également apparaître la faible connaissance du marché de la formation continue et la place non négligeable que prennent les organismes de formation privés, place qui devrait continuer à croître du fait de la loi « choisir son avenir professionnel » qui invite chacun d'entre nous à développer et entretenir son employabilité.

Références bibliographiques

- Borras, I. & Bosse, N. (2016). Les frontières entre formation initiale et formation continue dans l'enseignement supérieur en France. Dans P. Lemistre & V. Mora, *Professionnalisation des publics et des parcours à l'université*, (p. 141-154). Marseille : Céreq, coll. « Échanges » (n° 3).
- Borras, I. (2020). Les effets de la formation continue diplômante universitaires en fonction des diplômes. Une exploration de l'enquête Impact-Rev dans les 8 universités de Rhône Alpes. Dans V. Canals & S. Landrier, *Reprise d'études à l'université : quels publics ? quelles finalités ?* (p. 35-64). Marseille : Céreq, coll. « Échanges » (n° 14).
- Brézault, M. (2020). La reprise d'études à l'université. Quelle place pour les étudiants au parcours non traditionnel ? Dans V. Canals & S. Landrier, *Reprise d'études à l'université : quels publics ? quelles finalités ?* (p. 65-98). Marseille : Céreq, coll. « Échanges » (n° 14).
- Gay-Fragneaud, P. & Milliard, S. (2014). Construction d'une nomenclature régionale de filières de formation : méthodes et enjeux. *ORM Mémo*, 60, avril.
- Petrovitch, A. (2017). *La cartographie des effectifs en formation professionnelle en PACA. Données 2014-2015 (4^e édition)*. ORM, collection « Panorama » (n° 1).
- Teichler, U. (1999). The university and lifelong learning. Dans A. Tuijmann & T. Schuller (Eds.), *Lifelong learning policy and research: proceedings of an international symposium* (173-187). London: Portand Press.

Le système d'observation de la formation continue à l'ORM



L'ORM collecte depuis de nombreuses années des données sur la formation initiale et continue en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les données de la formation continue sont transmises par les financeurs des formations. L'observation repose sur plusieurs dispositifs de formation et est organisée selon le type de financeurs et le public bénéficiaire.

La **formation continue des demandeurs d'emploi** est celle dite de la « commande publique ». Cela signifie qu'il s'agit des actions de formation ayant fait l'objet d'un appel d'offre ou d'un conventionnement que ce soit de par le conseil régional, Pôle emploi mais aussi de par l'État ou l'Agefiph pour le marché dit « publics spécifiques » (travailleurs handicapés, résidents outre-mer, militaires en reconversion, détenus, Français de l'étranger) et dispensées par l'AFPA PACA.

D'autres actions de formation sont financées notamment par Pôle emploi à travers les actions individuelles de formation (AIF) ou les actions d'adaptation au poste de travail (AFPR). Elles étaient respectivement au nombre de 4 350 et 27 000 en 2016. Le manque de précision sur la formation financée ne permet pas d'en faire une analyse fine.

L'ORM mobilise uniquement des dispositifs de formation des OPCA et des OPACIF permettant les financements d'une action de formation longue, dont l'objectif peut être l'acquisition d'un diplôme ou d'un titre. Par exemple, le plan de formation des entreprises qui représente d'importants volumes d'actions de formation souvent très courte (quelques jours) n'est pas observé.

Les dispositifs retenus pour la **formation continue des demandeurs d'emploi financée par les OPCA et les OPACIF** sont les contrats à durée déterminée (CIF-CDD), les contrats de sécurisation professionnelle (CSP), les préparations opérationnelles à l'emploi (POE).

Les dispositifs de formation retenus pour la **formation continue des salariés financée par les OPCA et les OPACIF** sont les congés individuels de formation pour les contrats à durée indéterminée (CIF-CDI), les périodes de professionnalisation, les formations hors temps de travail.

Pour les données 2016, six OPCA et OPACIF sur vingt-et-un participent à la mutualisation des données régionales. Il s'agit de **l'Afdas** (culture, communication, médias, loisirs), de **l'Agefos PME** (OPCA interprofessionnel), du **Fafiec** (sociétés du numérique, de l'ingénierie, du conseil, des études et des métiers de l'évènement), du **Fongecif** (un des financeurs interprofessionnels des congés individuel de formation), d'**Unifaf** (secteur sanitaire, social et médico-social) et d'**Uniformation** (économie sociale, habitat social et protection sociale).

Les **contrats de professionnalisation** sont également financés par les OPCA. Ici, ils sont transmis par la Direccte PACA et couvrent ainsi l'ensemble des contrats signés au 2016 et enregistrés à la Direccte PACA.

Au total, au cours de l'année 2016, ce sont plus de 55 000 personnes qui ont entamé une action de formation financée par l'un de ces dispositifs.